

DOCTORAT EN ÉTUDES FRANÇAISES

Cheminements en études littéraires et culturelles – recherche et recherche-crédation

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1. Présentation générale

Le doctorat en études françaises présente trois cheminements de type recherche : études littéraires et culturelles - recherche; études littéraires et culturelles - recherche-crédation; linguistique.

Les **cheminements en études littéraires et culturelles – recherche et recherche-crédation** permettent à l'étudiante ou à l'étudiant de contribuer à l'avancement des connaissances en études littéraires et culturelles en concevant, élaborant et menant à terme de façon autonome un projet original de recherche ou de création.

De façon plus spécifique, le **cheminement en études littéraires et culturelles – recherche** offre à l'étudiante ou à l'étudiant l'occasion de participer au développement des connaissances en études littéraires et culturelles (corpus et méthodes d'analyse); et de développer une réflexion critique originale sur des problématiques spécifiques en analyse de corpus littéraires dans un champ particulier de la discipline (théorie et critique littéraires, histoire littéraire, sociologie du littéraire et histoire du livre).

Le **cheminement en études littéraires et culturelles – recherche-crédation** permet quant à lui à l'étudiante ou à l'étudiant de participer au développement des connaissances en littérature par la pratique de l'écriture et l'élaboration d'une analyse littéraire qui présente un lien probant avec le texte de création; de développer une réflexion originale sur la démarche et les discours esthétiques d'auteurs et auteures; de démontrer ses capacités d'analyse du matériau langagier, ainsi que des formes et des genres littéraires.

1.2. Activités pédagogiques et durée des études

Les cheminements en études littéraires et culturelles-recherche et recherche-crédation du doctorat en études françaises comptent 90 crédits, soit 84 crédits d'activités pédagogiques obligatoires et 6 crédits d'activités pédagogiques optionnelles. La liste de ces activités peut être consultée à : <https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/707/doctorat-en-etudes-francaises#structure/>.

Les cheminements sont des programmes offerts à temps complet. Ils peuvent normalement être terminés en quatre ans; le règlement des études permet de prolonger la durée des études à temps complet jusqu'à sept ans, à compter de la date de la première inscription.

2. PRINCIPALES ÉTAPES DU PROGRAMME

Les cheminements en études littéraires et culturelles - recherche et recherche-crédation du doctorat en études françaises comptent six sessions de « scolarité », suivies de sessions de « rédaction » et de la période d'« évaluation ». ¹ Voici le parcours type d'une étudiante ou d'un étudiant entamant son programme à l'automne.

An 1 Scolarité	Trimestre 1 – Automne	Trimestre 2 – Hiver	Trimestre 3 – Été
Activités pédagogiques	1 séminaire LIT	1 séminaire LIT	LIT800 Cours tutorial I
Actions ²		Choisir la directrice ou du directeur de mémoire Choisir le sujet Remplir les formulaires ³ <i>Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse et Déclaration de recherche avec des êtres humains</i>	Remplir le formulaire ⁴ <i>Autorisation pour l'inscription d'une activité sous forme tutorale</i>
An 2 Scolarité	Trimestre 4 – Automne	Trimestre 5 – Hiver	Trimestre 6 – Été
Activités pédagogiques	LIT888 Examen de synthèse		
Actions	Présenter le projet de thèse		
An 3 Rédaction	Trimestre 7 - Automne	Trimestre 8 - Hiver	Trimestre 9 - Été
Action		Rencontre avec le comité d'encadrement	
An 4 Rédaction-Évaluation	Trimestre 10 - Automne	Trimestre 11 - Hiver	Trimestre 12 - Été
Activités pédagogiques			LIT871-872-873-874 Activités de recherche-crédation I-II-III-IV ou LIT881-882-883-884 Activités de recherche I-II-III-IV LIT889 Thèse ou LIT890 Thèse-crédation

¹ Le régime d'étude a une incidence financière. Les frais liés à la scolarité, à la rédaction et à l'évaluation ne sont pas les mêmes. Pour plus de détails concernant le coût des études, voir <https://www.usherbrooke.ca/admission/couts-et-aide-financiere/>.

² Tous les formulaires sont accessibles à : <https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels-guides-et-formulaires/formulaires/>. Certains formulaires peuvent être remplis via la plateforme [Gestform](#).

³ Ces formulaires sont envoyés à l'étudiant.e à la fin du trimestre.

⁴ Ce formulaire est envoyé à l'étudiant.e au début du trimestre.

Actions			Déposer la thèse (dépôt initial, soutenance et dépôt final de la thèse)
---------	--	--	---

2.1. Séminaires LIT

Durant les deux premiers trimestres, l'étudiante ou l'étudiant devrait terminer les deux **séminaires LIT optionnels**, à raison d'un séminaire par trimestre. Pour chaque séminaire, on doit s'attendre à fournir un minimum de 12 heures de travail hebdomadaire.

2.2. Le choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche et d'un sujet

Au plus tard à la fin du deuxième trimestre, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir déterminé avec quelle professeure ou quel professeur elle ou il désire réaliser sa thèse. Le rôle de la directrice ou du directeur consiste à offrir des conseils et à guider les recherches. Dans certains cas, la thèse peut faire l'objet d'une codirection.

Voici les démarches à faire pour identifier le directeur ou la directrice de recherche :

- Consulter la liste des membres du corps professoral pour repérer leurs champs d'intérêt ou de recherche (<https://www.usherbrooke.ca/dall/nos-expertises/>);
- Prendre rendez-vous avec une professeure ou un professeur. Il est fortement suggéré aux étudiantes et aux étudiants de faire des démarches auprès de plusieurs membres du corps professoral, afin de bien circonscrire leurs priorités personnelles et les champs d'intérêt ou de recherche de la ou du professeur. Les membres du corps professoral s'attendent à recevoir vos demandes.
- Obtenir du ou de la professeure l'acceptation d'agir au titre de directrice ou de directeur. Advenant que plusieurs membres du corps professoral montrent de l'intérêt, la décision revient à l'étudiante ou l'étudiant, les membres du corps professoral donnant priorité à son choix, sans préjudice.

Le domaine qu'aborde l'étudiant ou l'étudiante dans sa recherche n'est pas nécessairement le même que celui qui fait la réputation de son directeur ou de sa directrice, mais il tend à s'en approcher ou présente des aspects communs.

Au plus tard à la fin du deuxième trimestre, une fois le sujet de recherche déterminé, l'étudiante ou l'étudiant doit remplir les formulaires *Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse* et *Déclaration de recherche avec des êtres humains*, les faire signer par son directeur ou sa directrice et les déposer au secrétariat des études supérieures.

2.3. LIT800 Cours tutorial I

Au troisième trimestre, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre **LIT800 cours tutorial I**, supervisé par la directrice ou le directeur de recherche. Ce séminaire vise à préparer un ou des éléments en vue de l'examen de synthèse (LIT 888).

2.4. Préparation et présentation de l'examen de synthèse

Le projet de thèse est décrit dans un document de 25 à 35 pages. Le plan de cours de l'activité [LIT888 Examen de synthèse](#) présente les différents éléments attendus.

Lorsque le directeur ou la directrice estime le projet prêt à être présenté, le document est envoyé en format numérique par l'étudiante ou l'étudiant aux membres du jury. Le jury comprend la directrice ou le directeur de recherche, la codirectrice ou le codirecteur s'il y a lieu, ainsi que deux autres personnes habilitées à diriger des recherches dans la discipline.

L'activité **LIT888 Examen de synthèse** peut alors avoir lieu, généralement au début du quatrième trimestre et au plus tard à la fin du sixième trimestre. Il s'agit d'une présentation orale du projet de recherche, devant jury, et ouverte au public. L'étudiante ou l'étudiant reprend chacun des éléments du projet de recherche. Le jury commente ensuite le projet et émet des recommandations. L'activité est évaluée en fonction du barème « Réussite », « Ajournement » ou « Échec ». Un ajournement permet la reprise de l'activité dans un délai déterminé par le jury. Un échec au projet de thèse mène à l'exclusion du programme.

2.5. Rédaction

Durant cette période, l'étudiante ou l'étudiant n'a pas d'activités pédagogiques. Les trimestres sept à douze sont consacrés au travail de recherche et de réflexion, ainsi qu'à la rédaction de la thèse. Un calendrier de travail est établi avec la directrice ou le directeur pour la remise des chapitres. **Les activités de recherche LIT871-872-873-874 ou LIT881-882-883-884** sont inscrites en bloc au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant au moment du dépôt de la thèse; l'étudiante ou l'étudiant n'a donc aucune démarche à faire pour s'y inscrire.

2.6. Comité d'encadrement

Le comité d'encadrement est formé de la directrice ou du directeur de la thèse et de la personne responsable du programme. Si la personne responsable du programme dirige la thèse, le comité d'encadrement sera formé par cette personne et par la répondante ou le répondant. Le rôle du comité d'encadrement est d'accompagner l'étudiante ou l'étudiant

tout au long de son parcours de formation. Le comité d'encadrement n'intervient pas dans l'évaluation du contenu de la thèse.

Après la présentation de l'examen de synthèse et avant la fin du huitième trimestre, une rencontre du comité d'encadrement avec l'étudiante ou l'étudiant est organisée par la personne responsable du programme. Cette rencontre sert à faire le point sur l'avancement général des études et, si nécessaire, à discuter des options pour favoriser la progression. Par la suite, une rencontre annuelle est planifiée pour suivre la progression des études. Si l'examen de synthèse est retardé dans le parcours, le calendrier des rencontres est décalé en conséquence.

Une rencontre avec le comité d'encadrement peut être convoquée en tout temps, par l'étudiante ou l'étudiant, ou par son directeur ou sa directrice. En cas de difficultés entre l'étudiante ou l'étudiant et son directeur ou sa directrice, la personne responsable du programme joue un rôle de médiation.

2.7. La thèse

La thèse est un document de 250 à 350 pages où sont exposés les objectifs de la recherche de même que la démarche suivie et les résultats obtenus. Toutes les thèses contiennent une page couverture, la composition du jury, les remerciements, une table des matières, une introduction, une conclusion et une bibliographie. La thèse peut aussi comporter des annexes. Le nombre de chapitres et leur contenu détaillé est défini par l'étudiante ou l'étudiant et son directeur ou sa directrice.

Une fois la rédaction complétée, une version numérique de la thèse est déposée, suivant l'approbation de la directrice ou du directeur, au secrétariat des études supérieures, ce qui constitue le **dépôt initial**. Après le dépôt initial débute la période d'« évaluation »⁵.

Les activités **LIT889 Thèse** et **LIT890 Thèse-créditation** renvoient donc à **l'évaluation par le jury** et à la **soutenance**⁶. Le jury de thèse est habituellement composé des membres du jury de l'examen de synthèse, auxquels se joint un.e membre externe. À partir du dépôt initial, sauf exceptions, les membres du jury ont 30 jours ouvrables pour remettre leur rapport

⁵ Pour l'inscription en évaluation, la date limite du dépôt initial de la thèse est le 21 janvier au trimestre d'hiver, le 21 mai au trimestre d'été et le 15 septembre au trimestre d'automne – si l'une de ces dates coïncide avec un jour férié, elle est reportée au prochain jour ouvrable. L'étudiante ou l'étudiant bénéficie d'un trimestre d'évaluation. Si, après avoir reçu les rapports d'évaluation, elle ou il ne réussit pas à apporter toutes les corrections demandées durant le trimestre, elle ou il devra s'inscrire en rédaction au trimestre suivant, et ce, jusqu'au dépôt final de sa thèse.

⁶ Pour plus de détails concernant l'évaluation et la soutenance, voir le [Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études](#).

d'évaluation⁷. Dans leurs rapports d'évaluation, les membres du jury doivent déterminer si la thèse « est acceptable sans correction », « est acceptable avec corrections mineures », « nécessite des corrections majeures », « est inacceptable ». Ils doivent également fournir un rapport détaillé, spécifiant les points de litige et les corrections demandées. Les rapports sont envoyés au secrétariat des études supérieures et transmis à l'étudiante ou l'étudiant ainsi qu'à son directeur ou sa directrice.

- Si la thèse est acceptée telle quelle : l'étudiante ou l'étudiant la soutient publiquement devant le jury, puis procède au dépôt final;
- Si des corrections mineures sont exigées : l'étudiante ou l'étudiant soutient sa thèse publiquement devant le jury. Elle ou il dispose d'une durée maximale de quatre mois à la suite de la soutenance pour effectuer les corrections, et la directrice ou le directeur ainsi que la codirectrice et le codirecteur en assurent la vérification. L'étudiante ou l'étudiant peut par la suite procéder au dépôt final;
- Si des corrections majeures sont exigées : l'étudiante ou l'étudiant dispose d'une durée maximale de douze mois pour effectuer les corrections avant de déposer une nouvelle version de sa thèse accompagnée d'un document expliquant les modifications apportées;
- Si la thèse est jugée non acceptable, l'étudiante ou l'étudiant est exclu.e du programme.

La **soutenance** est une présentation orale de la thèse, devant jury, et ouverte au public. L'étudiante ou l'étudiant reprend chacun des éléments de la thèse en insistant sur l'originalité de sa contribution et en prenant soin de répondre aux questions soulevées dans les rapports. Les membres du jury interviennent ensuite à tour de rôle pour commenter la thèse, débattre de certains points et émettre des recommandations. L'étudiante ou l'étudiant doit répondre aux questions. La soutenance est évaluée en fonction du barème « Réussite », « Ajournement » ou « Échec ». Un ajournement permet la reprise de l'activité dans un délai déterminé par le jury. Un échec à la soutenance mène à l'exclusion du programme.

Le **dépôt final** de la thèse requiert l'autorisation de la directrice ou du directeur. Une version numérique (en format PDF) de la thèse est déposée sur le site [Savoir UdeS](#).

2.8. Demande de délai

L'étudiante ou l'étudiant qui n'est pas en mesure de respecter le calendrier pour faire l'examen de synthèse, procéder au dépôt initial ou au dépôt final de la thèse, doit aviser son directeur ou sa directrice, remplir le formulaire de demande de délai approprié et le

⁷ Selon le règlement des études, dans le cas où la période d'évaluation comprend la période des fêtes, le délai est de 40 jours ouvrables. Dans le cas où la période d'évaluation comprend la période des vacances annuelles, le délai est de 50 jours ouvrables.

remettre au secrétariat des études supérieures. Les formulaires de demandes de délai sont accessibles à : <https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels-guides-et-formulaires/formulaires/>.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Politiques et règlements

- [Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants](#)
- [Règlement des études de l'Université de Sherbrooke](#)
- [Politiques et règlements de la Faculté des lettres et sciences humaines](#)

3.2. Soutien financier pour les étudiantes et les étudiants

Prêts et bourses

Pour les informations relatives aux prêts et bourses et à l'aide financière, voir : <https://www.usherbrooke.ca/admission/couts-et-aide-financiere/aide-financiere/prets-et-bourses/>.

Assistanat de recherche et d'enseignement

Lorsque cela est possible, les professeures et les professeurs du département offrent aux étudiantes et aux étudiants qualifiés des assistanats de recherche ou d'enseignement afin d'enrichir leur expérience.

Bourses et valorisation des travaux étudiants

Il existe plusieurs [concours gouvernementaux, institutionnels et privés](#) offrant des bourses aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

La Faculté des lettres et sciences humaines offre par ailleurs des bourses d'admission au doctorat, des bourses institutionnelles et des bourses de valorisation des travaux de recherche. Pour plus de détails concernant les bourses, voir : <https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/bourses/#c85421-1>

3.3. Liens utiles

- [Centre Anne-Hébert](#)
- [Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec](#) (CRIFUQ)
- [Groupe de recherche et d'études sur le livre au Québec](#) (GRÉLQ)

- [VERSUS](#)
- [Service des bibliothèques et archives](#)
- [Associations étudiantes](#)

3.4. Pour nous joindre

Département des arts, langues et littératures

Faculté des lettres et sciences humaines
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Secrétariat du département

Local : A3-201

Tél. : 819 821-7266

Sans frais : 1 800 267-UdeS, poste 67266

Télécopieur : 819 821-7285

dall@USherbrooke.ca

Faculté des lettres et sciences humaines

2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Secrétariat des études supérieures

Local : A4-161

Tél. : 819 821-7210

Sans frais : 1 800 267-UdeS, poste 67210

Télécopieur : 819 821-7238

etudes.superieures.flsh@USherbrooke.ca